

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON
Albi-Sud

Commune SALIES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 décembre 2024
L'An deux mille vingt-quatre et le seize décembre

Nombre de conseillers

En exercice 12

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 12 décembre 2024, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 8

Votants 8

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Valérie JACQUET, Florence CABROL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, David FERRÉ et Raymond CHAPPERT.

Excusés : Bernard TOMINET, Bruno LACHENAUD, , Thierry VAREILLES et Florence VOGEL

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, Maire de Saliès, rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : ouverture d'une cantine municipale, autonome, bio et locale.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 27 février 2025, un emploi permanent de chef de cuisine relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 32,28/35^{ème}.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le Conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, la vacance d'emploi n'ayant pas été pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 ,2°,3 :

2° Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

3° Pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

Le contrat sera conclu pour une durée déterminée maximale de 3 ans avec reconduction par décision expresse dans la limite de 6 ans. Au-delà de 6 ans, il sera possible de renouveler à nouveau par décision expresse par un contrat à durée indéterminée.

- La nature des fonctions : savoir cuisiner des produits bruts, établir des menus en fonction des équilibres alimentaires et des besoins nutritionnels des enfants, de la saisonnalité des aliments. Maîtriser les règles HACCP Travailler en équipe et donner des directives. Savoir entretenir une relation de qualité avec toutes les parties prenantes (producteurs, équipe cantine, équipe pédagogique et mairie). Savoir utiliser les logiciels de traitement de texte, tableur et outil collaboratif simple.

- Les niveaux de recrutement souhaités : CAP ou CQP Cuisine, expérience indispensable en tant que chef de cuisine en restauration collective ou traditionnelle de minimum 3 ans. Connaissances/expériences appréciées en nutrition et/ou menus végétariens.
- les niveaux de rémunération : le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de chef de cuisine à temps non complet à raison de 32,28/35ème, à compter du 27 février 2024.

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, pour une durée déterminée maximale de 3 ans, au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique.

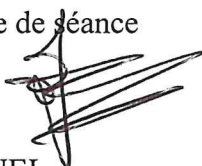
- , niveau de recrutement : le diplôme de niveau III, les suppléments et indemnités prévus par délibération s'ajouteront à la rémunération.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 64111. du budget primitif 2025.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 16 décembre 2024

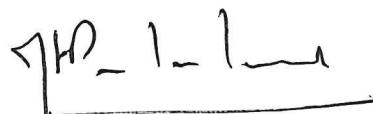
Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

23 DEC. 2024